

Et si Tour(s)plus devenait une communauté urbaine ?

Les sénateurs veulent ramener à 250.000 habitants le seuil minimum pour permettre aux agglomérations de devenir des communautés urbaines.

L'agglomération de Tours, qui pèse déjà très lourd dans le paysage départemental, prendra-t-elle encore plus d'envergure dans les années à venir, sinon sur le plan géographique du moins en matière de compétences exercées ? La loi sur la décentralisation, actuellement discutée par les parlementaires, pourrait lui en donner l'occasion. Jeudi dernier, à l'issue d'un long débat, les sénateurs ont, en effet, adopté un amendement défendu par les socialistes Maurice Vincent (Loire) et Jacques Chiron (Isère) qui ramène à 250.000 habitants, au lieu de 450.000, le seuil de population minimum imposé aux agglomérations urbaines. Cette disposition doit maintenant être examinée par l'Assemblée nationale. Tour(s)plus, qui s'apprête à franchir le cap des 300.000 ha-



L'agglomération va déjà devoir intégrer la compétence transports en 2014 (Photo NR, H.L.G.)

bitants avec l'intégration prochaine de Rochecorbon, Chauceaux-sur-Choisille et Parçay-Meslay serait donc concerné. A condition que les élus communautaires le décident, à la majorité qualifiée, qui requiert un large consensus.

Dans l'immédiat, Jean Germain – qui a voté cet amendement – se veut prudent. « Il faut déjà attendre que cette loi soit adoptée, estime-t-il. En ce qui concerne Tour(s)plus, en 2014 nous allons déjà devoir accueillir trois nouveaux membres et intégrer la compétence transports (le syndicat des transports en commun de l'agglomération tourangelle va se fondre dans l'agglomération, NDLR). Le statut de communauté urbaine donnerait plus de compétences à l'agglomération et sa dotation générale de fonctionnement serait plus importante. Pour autant, chaque chose en son temps. Aujourd'hui, ce n'est pas à l'ordre du jour. »

Plus de compétences, une organisation plus performante... et donc plus d'argent puisque la dotation de l'État par habitant, la fameuse DGF, passerait d'une moyenne de 45 à 60 €.

Soit, dans le cas de Tour(s)plus, un bonus d'environ 4,5 M€ par an !

Des réticences

Une progression qui fait peur aux « petites » communautés de communes : elles redoutent de voir, en contrepartie, leur part du gâteau diminuer. « L'amendement a failli ne pas être adopté à cause de cette crainte », reconnaît Jean-Pierre Sueur, le président de la commission des lois. Un accord a pu néanmoins être trouvé, « car cette mesure ne dispense pas de revoir la question de la DGF en allant dans le sens de la péréquation, poursuit le sénateur du Loiret. C'est d'ailleurs la position que Jean Germain a défendue, en tant que rapporteur de la commission des finances. »

Christophe Gendry

•• M.-F. Beaufils a voté contre

La sénatrice maire communis- tiste de Saint-Pierre-des-Corps, Marie-France Beaufils, a voté contre l'amendement qui modifie les règles de constitution des communautés urbaines. « Nous constatons, à travers le texte débattu au Sénat, que c'est à nouveau la politique de "la carotte financière" qui est privilégiée plutôt que le débat sur le projet pour le territoire, pour les citoyens », justifie-t-elle. Pour elle, au-delà des

critères démographiques, ces communautés doivent se construire autour d'un projet. « En baissant le seuil à 250.000 habitants au lieu des 400.000 prévus initialement, c'est une façon très administrative d'élargir de façon importante le nombre de communautés d'agglomération qui deviendront communautés urbaines, et tout cela au détriment principalment des communes », souligne-t-elle.

repères

► **Pas de transfert automatique des compétences.** Selon les sénateurs, il ne doit pas y avoir de transfert automatique des compétences des départements et des régions vers les métropoles (plus de 450.000 habitants) ou les communautés urbaines. Ces transferts doivent intervenir, si besoin, dans le cadre « de conventions librement consenties. »

► **Transition énergétique.** A la demande des sénateurs écologistes, le texte voté par la Haute Assemblée prévoit que les communautés urbaines deviendront des « autorités organisatrices de la transition énergétique » et géreront les réseaux d'électricité, de gaz et de chaleur. Sur ce point, Tour(s)plus a pris de l'avance en créant un service de l'énergie.